



10^{ème} RALLYE NATIONAL de BOURBON des 15-16 & 17 Septembre 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **15 Août 2017**

Ouverture des engagements : **15 Août 2017**

Clôture des engagements : **4 Septembre 2017 à Minuit**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 9 Septembre 2017 de : 12h00 à 20h00**

Dimanche 10 Septembre 2017 de : 12h00 à 20h00

Lundi 11 Septembre 2017 de : 16h00 à 22h00

Mardi 12 Septembre 2017 de : 16h00 à 22h00

Vérifications des documents et des voitures le : **Vendredi 15 septembre de 14h00 à 18h15** à l'Aire Foraine de: **Sainte-Rose**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 15/09/17 à 14h15** à l'A. F. de: **Sainte-Rose**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **15/09/17 à 17h15** Sainte-Rose

Publication des équipages admis au départ le : **15/09/17 à 18h45** à l'A. F. de: **Sainte-Rose**

Publication des heures et ordres de départ le **15/09/17 à 18h45** à l'A. F. de: **Sainte-Rose**

Briefing des pilotes **15/09/17 à 19h15** à l'A. F. de: **Sainte-Rose**

Départ de la 1^{ère} Etape à l'Aire Foraine de: Sainte-Rose le : 15/09/17 à 20h00

Arrivée de la 1^{ère} Etape à l'Aire Foraine de: Sainte-Rose le : 15/09/17 à: 23h57

Programme-Horaires

Publication des résultats partiels des résultats et heures et ordre des départs de la 2^{ème} étape

Le : 16/09/17 à 02h00 Lieu : à l'Aire Foraine de: Sainte-Rose

Départ de la 2^{ème} Etape à l'Aire Foraine de: Sainte-Rose le : 16/09/17 à 13h00

Arrivée de la 2^{ème} Etape au : Stade de Football Casabois Grand-Ilet le : 16/09/17 à: 19h00

Publication des résultats partiels des résultats et heures et ordre des départs de la 3^{ème} étape

Le : 16/09/17 à 21h00 Lieu : Stade de Football Casabois Grand-Ilet

Départ de la 3^{ème} Etape au : Stade de Football Casabois Grand-Ilet le : 17/09/17 à 09H00

Arrivée de la 3^{ème} Etape à l'Aire Foraine de Sainte-Suzanne le : 17/09/17 à 13H39

Vérification finale le : 17/09/17 à 14h10 au : à l'Aire Foraine de Sainte-Suzanne

Publication des résultats du rallye le : 17/09/17 à 15h30 au : à l'Aire Foraine de Sainte-Suzanne

Remise des prix le : 17/09/17 à 17h30 au : à l'Aire Foraine de Sainte-Suzanne

L'Association Sportive Automobile de Bourbon organise le **15-16 & 17 Septembre 2017** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion le **14/06/17** sous le numéro **2017/RN/1908/02/13** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du **00/00/17**

Comité d'Organisation

Président : **Serge AUTALE**

Membres : Nathalie AGATHE – Denis ANTOU – Anne AUTALE - Jean-Patrick BEGUE – Pascal CHÂTEAU – Emmanuelle COCHARD – Nicol COCHARD – Jean-François HOARAU – Michèle HOARAU – Lilian ETHEVE
Blandine MACAGNANGA – Emmanuelle MENTRE – Ilias PANCHBAYA – Daniel PAYET – Patrick PORET
Marie-Françoise TURPIN

Secrétariat du Rallye, Adresse : **83, Lotissement CHAY-PAK-THING – Rivière des Roches
97470 SAINT-BENOÎT**

Téléphone : **0692 85 08 30** Fax : **0262 50 46 65**

Permanence du Rallye :

A Sainte-Rose, Vendredi 15 Septembre 2017 de : 18h00 à 02h30

A Sainte-Rose, Samedi 16 Septembre 2017 de : 11h30 à 21h30

A Sainte-Suzanne, Dimanche 17 Septembre 2017 de : 07h30 à 18h00

Organisateur technique

Nom : **Asa de Bourbon**

Adresse : **83, Lotissement CHAY-PAK-THING – Rivière des Roches - 97470 SAINT-BENOÎT**

1.1P. OFFICIELS (Provisoire)

Commissaires Sportifs : **Emmanuelle COCHARD** – Suppléants : **Untel**

Directeur de Course : **Lilian ETHEVE**

Directeur de Course Adjoint : **Untel & Untel**

Médecin Chef : **Docteur François TIXIER**

Commissaires Techniques : Jean-Patrick BEGUE– Alain HOAREAU – Nicol COCHARD – Alain MAILLOT -
Matthieu LEVENEUR

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie AGATHE

Chargés des relations avec la presse : Serge AUTALE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye National de Bourbon compte pour

La Coupe de France des Rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes organisé par al LSA de la Réunion y compris « Juniors » et « Féminin »

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **15/09/17 de 14h00 à 18h00 au : Aire Foraine de Sainte-Rose**
Les vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 15 septembre de 14h15 à 18h15** Les vérifications finales seront effectuées : **17/09/17 à 14h10 au : Aire Foraine de Sainte-Suzanne**

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués au : GARAGE PHIL'AUTO

Adresse : **ZAE Paniandy Bras-Panon**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **10^{ème} Rallye National de Bourbon** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **4 Septembre 2017 à Minuit**

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il serait souhaitable que les concurrents souhaitant s'engager, l'Asa de Bourbon vous encourage à vous rendre aux points ci-dessous :

- « **Nautipêche** » 6, Rue du Port Saint-Pierre à compter **du 15 Août au 04 septembre 2017. (Fermé le lundi)**
- « **Garage Joël Technic Auto** » Sainte-Marie **du 15 Août au 04 septembre 2017.**
- « **A.S.A.B** » à Rivière des Roches à Saint-Benoît **du 15 Août au 04 septembre 2017.**
- « **Par mail** » à l'adresse suivante : serge.autale@wanadoo.fr en faisant suivre impérativement le règlement par la poste ou le déposer en lieu et heure aux lieux indiqués.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **610 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **610 € (x 2)**
- Challenge promo : **519€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou si accord de l'organisateur avec un minimum de **50%** de l'engagement et le reliquat lors des **Vérifications des documents le : 15 Septembre 2017.**

3.2.7P. Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales, avec le casque. Les zones « casque » sont identifiés à l'aide de panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les sites de : **Aire Foraine de Sainte-Rose – Stade de Football « B » Triangle à Sainte-Suzanne.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont signalées lors des Vérifications des documents et des voitures, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **10^{ème} Rallye National de Bourbon** représente un parcours de **335,800** km.

Il est divisé en **3** étapes et **8** sections.

Il comporte **16** épreuves spéciales d'une longueur totale de **103,900** km.

Les épreuves spéciales sont :

- 1^{ère} Etape : **ES 1&3 MORANGE (6,900Km) – ES 2&4 SAINTE-MARGUERITE (5,800Km)**
- 2^{ème} Etape : **ES 5&6 RADIERS Waterland Services (14,300Km) – ES 7 COL CAROZIN (6,750Km)**
- 3^{ème} Etape : **ES 8 PITON D'ANCHAING (6,750Km) – ES 9&11 MAISON BLANCHE (9,750Km)**
ES 10&12 DIORE (8,450Km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- **Samedi 9 Septembre 2017 de : 12h00 à 20h00**
- **Dimanche 10 Septembre 2017 de : 12h00 à 20h00**
- **Lundi 11 Septembre 2017 de : 16h00 à 22h00**
- **Mardi 12 Septembre 2017 de : 16h00 à 22h00**

6.2.8P. Séance de Mise au Point :

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le Samedi 9 Septembre 2017 de 10h à 17h. Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture. Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Eventuellement après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essai, le copilote régulièrement engagé peut être remplacé par une tierce personne, à condition que :

- Celle-ci figure sur la liste déposée en Préfecture en vue de la séance de mise au point précédant le rallye,
- Cette personne soit en possession d'une licence concurrent/conducteur lui permettant de prendre part à ce roulage.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble de couleur « Jaune Fluo »
- Chef de poste : Chasuble de couleur « Blanche »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera remis.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation

La remise des prix se déroulera le : **17 Septembre 2017 à : 17h30.**